



Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Jeudi, 26 mars, 2020 - 19:01

Point de situation sanitaire jeudi 26 mars 18 heures 15

- **14 cas confirmés** de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, au total. Ces personnes sont placées en isolement au Médipôle et sont dans un état stable.
- Parmi ces 14 cas, 13 sont liés à des voyageurs. Un seul cas n'avait pas voyagé hors de la Nouvelle-Calédonie au cours des derniers mois.
- **0 nouveau cas** ce jeudi 26 mars, les 121 tests effectués étant tous négatifs.
- **23 personnes** au centre de quatorzaine de Dumbéa.
- **1 758 personnes** en autoconfinement (à domicile ou dans des hôtels). La DASS a pris en charge l'analyse sanitaire des personnes confinées dans les hôtels. Les sorties sont en cours.

L'essentiel du jeudi 26 mars

- Le **dépistage du coronavirus Covid-19 est élargi aux personnes présentant des symptômes** grippaux. Elles doivent se rendre chez leur médecin traitant qui leur remettra, si nécessaire, une ordonnance à présenter dans l'un des **quatre centres** de dépistage qui se situent au Médipôle, à Koné, à Poindimié et à Koumac.
Sur prescription médicale, les personnes situées dans les **Îles** peuvent également faire l'objet d'un prélèvement dans les **centres médicaux sociaux**, prélèvement qui sera envoyé au Médipôle pour analyse.
- Un **plan de rapatriement** pourrait débuter dès la semaine prochaine pour **1 096 Calédoniens** identifiés à l'étranger et **400, en Métropole**. Il sera soumis à des critères de sélection précis et à une quatorzaine à l'arrivée : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).
- Plus de **50 000 masques** ont été distribués cette semaine aux **professionnels de santé** et aux établissements d'**accueil de personnes âgées**. Ceux qui n'auraient pas été approvisionnés peuvent se manifester auprès de la [direction des Affaires sanitaires et sociales](#).
15 000 tests et au moins deux millions de masques seront réceptionnés prochainement.
- La direction des Affaires sanitaires et sociales effectue une **veille** attentive des études menées en Métropole et dans les pays étrangers, notamment celle réalisée sur une vingtaine de patients soignés par **hydroxychloroquine**.
- L'arrêté pris par le gouvernement et le haut-commissariat de la République sur les mesures de confinement et les activités économiques autorisées est en vigueur. Il définit la liste des établissements qui peuvent poursuivre ou non leurs activités : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).
[Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf](#)
- Chacun doit être muni soit d'une attestation professionnelle, soit d'une attestation de déplacement dérogatoire pour se déplacer durant la période de confinement. **Les infractions seront sanctionnées à compter du jeudi 26 mars**. : [PLUS D'INFOS CLIQUER ICI](#).

- **Attestation professionnelle** à télécharger ci-dessous :

[Attestation professionnelle de déplacement.pdf](#)

[Attestation professionnelle de déplacement.docx](#)

- **Attestation de déplacement dérogatoire** à télécharger ci-dessous :

[Attestation de déplacement dérogatoire v2.pdf](#)

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : appelez le 15

Pour toutes les questions sanitaires relatives au coronavirus Covid-19 (prévention, transmission, symptômes)

Appelez le 05 02 02 (de 8 h à 17 h)

Pour toutes les questions relatives aux déplacements internationaux

Appelez le 05 05 05 (Numéro vert) ou depuis l'étranger le +687 207 714 (24 h sur 24)

Pour toutes les questions relatives aux règles de confinement

Appelez le 26 63 26 (de 6 h à 16 h)

En détail, toute l'info relative au Covid-19 en Nouvelle-Calédonie :



Consignes sanitaires



Établissements fermés au public



Services de la Nouvelle-Calédonie



Auto-confinement et quatorzaine



Infos travail / emploi



Infos scolarité / formation



Infos économie



Infos vie quotidienne



Infos transports locaux



Infos voyages



Main facts



Questions fréquentes







Vidéos Affiches Dépliants



Espace presse

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

-  [Attestation professionnelle de déplacement.pdf](#) (174.52 Ko)
-  [Attestation professionnelle de déplacement.docx](#) (54.4 Ko)
-  [Attestation de déplacement dérogatoire v2.pdf](#) (434.05 Ko)
-  [Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf](#) (482.08 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez notifié par mail à chaque nouvelle publication

LIENS UTILES



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



service-public.nc
LE PORTAIL DES ADMINISTRATIONS CALÉDONIENNES



Plus de **confort**
& plus
d'économies
N°VERT 05 06 05



OBSERVATOIRE DES PRIX
de la Nouvelle-Calédonie



internet-signalement.gouv.fr
Portail officiel de signalement des contenus **ROUSSEAU** & **TESSIER**
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR





Géorep
Portail de l'information géographique
de la Nouvelle-Calédonie



Déposez vos offres en ligne,
c'est simple !



CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



Autorité de la Concurrence
de la Nouvelle-Calédonie



service-public.nc
LE PORTAIL DES ADMINISTRATIONS CALÉDONIENNES



Contact



Emplois



Marchés publics





Plan du site



Accessibilité